

LA MÉDIATION EN EHPAD

Qu'est-ce que c'est ?
Est-ce pour moi ?

Maison Orée
4 rue des Vergers
68100 Mulhouse
03 89 59 19 37
maison-oree@praxis.alsace

Myriam Venzon
Médiatrice familiale diplômée d'État
07 71 78 49 81
m.venzon@praxis.alsace

La médiation est un processus inscrit dans le droit français.
C'est un mode amiable de règlement des conflits ou des différends.



création www.marsrouge.com



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE



LA MÉDIATION FAVORISE, AU TRAVERS DES ÉCHANGES, L'APAISEMENT DES RELATIONS EN PRENANT EN COMPTE LES BESOINS ET LES ATTENTES DE CHACUN.

Pour qui ?

- Les résident.e.s
- Les familles
- Les professionnel.le.s
- Les directeur.trice.s d'établissement

Dans quels contextes ?

- Les conflits intrafamiliaux sans lien avec l'établissement
- Les conflits dans la relation entre le résident ou sa famille et la direction
- Les conflits dans la relation entre le résident ou sa famille et un professionnel
- Les conflits dans la relation entre le résident et sa famille dès lors que le conflit a un lien avec l'établissement

Pour quelles raisons ?

- S'expliquer sur une situation mal vécue
- Se rencontrer et avoir une écoute approfondie dans le respect des différents points de vue
- Trouver des réponses ou des solutions qui conviennent à chacun
- Restaurer la communication
- Accompagner le changement

Comment ?

Par des entretiens confidentiels réunissant les personnes concernées. Le processus est basé sur l'autonomie et la responsabilisation de chacun.

Avec qui ?

Avec un médiateur professionnel, extérieur à la famille et à l'institution, impartial, sans jugement, sans pouvoir de décisions.

Où ?

Les rencontres sont assurées au sein de l'établissement dans un lieu préservant la confidentialité des échanges ou dans les locaux de la **Maison Orée** à Mulhouse.

2 à 3 séances d'une durée de 1h30 chacune

Tarif : gratuit